

Dix Mois d'École et d'Opéra

un partenariat

**Académie de l'Opéra national de Paris
Rectorats de Paris et de Versailles**

dossier de candidature

A RETOURNER AVANT LE 8 AVRIL 2022

PRÉSENTATION

Dix Mois d'École et d'Opéra (DMEO) est un programme d'Éducation Artistique et Culturelle ambitieux, fondé sur un partenariat entre l'Opéra national de Paris et les Rectorats de Paris et Versailles depuis 1991. Il est destiné aux élèves relevant de l'Éducation prioritaire et n'ayant pas facilement accès à certaines formes d'art et de culture. Le programme fondé sur le partage, offre à de nombreuses équipes la possibilité de construire sur deux années des parcours singuliers contribuant à la réussite des élèves ainsi qu'à l'égalité des chances. Il constitue un levier d'émancipation et d'intégration sociale pour tous les élèves concernés.

Il rassemble 30 classes, soit 900 élèves de 5 à 22 ans, issus d'écoles maternelles, élémentaires, de collèges, de lycées professionnels et technologiques. Il repose notamment sur la rencontre avec les métiers du spectacle.

Chaque équipe, accompagnée par les professeurs coordonnateurs du programme DMEO, avec l'appui des DAAC, élabore un projet pédagogique interdisciplinaire liant la classe et l'Opéra national de Paris, en appui sur les trois piliers de l'Éducation Artistique et Culturelle : la rencontre avec les œuvres, les pratiques artistiques et l'acquisition des connaissances.

Intégré à la scolarité pendant deux années, le projet se nourrit de la programmation de l'Opéra et s'articule autour des ressources proposées par l'Opéra national de Paris. Il s'adapte au profil spécifique de la classe et enrichit le parcours de chaque élève.

Les élèves effectuent des visites, des rencontres et assistent à plusieurs spectacles de ballet et d'opéra, en représentation ou en répétition. Les équipes pédagogiques ont la possibilité de mettre en place des ateliers de pratique artistique dans le prolongement de leur projet.

Les parcours sont adaptés à chaque type de classe et aux spécificités de leurs enseignements. Ils intègrent également les réformes mises en place par le Ministère de l'Éducation Nationale notamment pour la voie professionnelle.

Des actions à destination des familles sont régulièrement organisées afin que les parents soient impliqués dans le projet DMEO aux côtés de leurs enfants.

Ce programme participe au désir d'apprendre des élèves, en stimulant leur curiosité intellectuelle et en encourageant leur ambition professionnelle. Il contribue pleinement à leur réussite scolaire.

FONCTIONNEMENT DU PROGRAMME

1. Conditions d'accès au programme *Dix Mois d'École et d'Opéra*

- **Être un établissement scolaire s'inscrivant dans un réseau d'éducation prioritaire, éloigné de l'art et de la culture ou proposant un enseignement professionnel (SEGPA, EREA, lycée professionnel).**

Ce programme s'adresse :

- Pour l'académie de Paris, aux classes d'école primaire, de collège, ou de lycée professionnel.
 - Pour l'académie de Versailles, aux classes de 4^e dans le cadre du parcours avenir, aux classes bénéficiant d'un enseignement professionnel au collège, aux classes de CAP et Bac en lycée professionnel dans le cadre du chef-d'oeuvre (pour le Bac professionnel à partir de la classe de première).
- **Constituer une équipe pédagogique complète et stable autour de la classe, s'engageant à travailler en interdisciplinarité autour d'un projet co-construit.**
- **Signature de la charte Dix Mois d'École et d'Opéra par le professeur coordinateur et par le chef d'établissement qui s'engage :**
 - A faciliter la mise en place du projet (rencontres, visites, sorties, ...).
 - A prévoir des créneaux dédiés aux ateliers de pratique artistique.
 - A favoriser une stabilité des équipes pédagogiques aux cours des deux années.
 - A accorder un accès privilégié aux formations proposées par la DAAC dans le cadre du plan académique de formation pour les professeurs engagés.

2. Mise en œuvre du projet et ateliers de pratique artistique

Les équipes pédagogiques sont encouragées à mettre en place, avec le soutien de l'Opéra, des ateliers de pratique artistique dans des domaines variés. Le travail doit articuler la démarche de l'artiste, le projet pédagogique et les différentes ressources apportées par l'Opéra (rencontres, visites, spectacles). Cette pratique artistique sensible contribue pleinement à l'appropriation des projets par les élèves.

Le projet co-construit avec l'Opéra national de Paris, peut s'articuler et s'enrichir avec l'appui d'une structure culturelle de territoire.

Les ateliers de pratique artistique pourront être complétés et enrichis, pour la voie professionnelle en particulier, d'une dimension technique et/ou scientifique.

Dans le cadre de la généralisation de l'éducation artistique et culturelle et de la réforme de la voie professionnelle, il est proposé aux classes de lycée professionnel de conjuguer DMEO avec le projet de chef d'oeuvre des élèves. Dans ce cadre, l'Opéra national de Paris propose un suivi technique et pédagogique du chef d'oeuvre, un parrainage par un professionnel de l'Opéra exerçant un métier en adéquation avec la filière professionnelle des élèves.

3. Les étapes préliminaires

- Avant le dépôt de la candidature, les coordonnateurs du programme ainsi que les conseillers des DAAC de chaque académie sont à votre disposition pour répondre à toutes vos interrogations.
- Date butoir de retour des candidatures - 8 avril 2022 avant 12h.
- Mi-mai : réunion du comité de pilotage qui statue sur les classes intégrant le programme pour les deux années scolaires suivantes.

4. Les étapes du programme

Les temps forts pour les enseignants

- **Formation des équipes entrant dans le dispositif** : les mardis **31 mai et 28 juin 2022**.
- **Lancement de la saison DMEO** : dès la rentrée de septembre, l'Opéra national de Paris et les DAAC rassemblent les chefs d'établissements et les équipes pédagogiques de 1^{re} et de 2^e année impliqués dans le programme.
- **Présentation des projets** (novembre)
- **Bilan d'étape et remise des productions d'élèves** (entre janvier et mars)
- **Réunion de fin d'année scolaire**

Les temps forts pour les élèves

- **Visites** : de septembre à janvier, les élèves visitent l'Opéra Bastille et le Palais Garnier. C'est pour eux une première étape importante de leur parcours.
- **Rencontres** : Dès le mois de novembre, les classes divisées en petits groupes d'élèves rencontrent les différents professionnels de l'Opéra. Ces rencontres sont préparées avec les élèves puis font l'objet d'un réinvestissement en classe. Ils découvrent les métiers techniques, artisanaux, administratifs et artistiques de l'Opéra national de Paris, approfondissant ainsi une réflexion sur la transmission des savoir-faire.
- **Spectacles** : Tous les élèves du programme assistent au minimum à un opéra et à un ballet dans l'année ainsi qu'à des répétitions de spectacles lyriques et chorégraphiques.
- **Présentations** : En fin de saison, les élèves proposent spectacles, expositions, documentaires, maquettes et autres ouvrages dans leur établissement scolaire, sur des plateformes numériques ou dans les structures culturelles de proximité. Ces temps forts publics permettent aux élèves de partager et de valoriser leur implication dans le projet.

Les temps forts pour les familles

- Une visite du Palais Garnier est proposée aux familles et aux personnels des établissements.
- Les parents peuvent encadrer une classe avec les professeurs lors d'une soirée spectacle.
- Les familles sont invitées aux restitutions tant dans les établissements et lieux partenaires qu'à l'Opéra national de Paris.

5. Valorisation des projets

Le Carnet d'Opéra

Les projets des différentes classes sont regroupés et mis en valeur dans le Carnet d'Opéra, destiné à une large diffusion auprès de tous les acteurs et partenaires.

Le Journal *Dix Mois d'École et d'Opéra*

Les élèves sont invités à partager leurs expériences dans les pages du journal.

Courant mars, les équipes pédagogiques présentent et remettent les productions des élèves qui viendront illustrer le journal.

Fin d'année scolaire : parution et diffusion du journal auprès des différents acteurs et partenaires.

La journée des rencontres artistiques

Il est proposé aux classes DMEO qui le souhaitent un temps fort à l'Opéra Bastille pour restituer les ateliers de pratiques artistiques traversés, en présence des artistes intervenants.

La soirée Chef-d'œuvre

Pour les classes de lycées professionnels engagées dans le programme, l'Opéra national de Paris offre la possibilité aux élèves au cours de la 2^e année, de valoriser leur travail dans un moment de présentation de leur chef-d'œuvre mis en scène par des professionnels de l'Opéra.

CONTACTS

Académie de l'Opéra national de Paris - *Dix Mois d'École et d'Opéra*

Rafaëlle Tizi, Professeure coordonnatrice du programme *Dix Mois d'École et d'Opéra*
pour le Rectorat de Paris

Tél : 01 40 01 81 44 / rtizi@operadeparis.fr

Hervé Cochet, Professeur coordonnateur du programme *Dix Mois d'École et d'Opéra*
pour le Rectorat de Versailles

Tél : 01 40 01 20 96 / hcochet@operadeparis.fr

Cécile Boasson, Responsable de la coordination de l'Académie de l'Opéra national de Paris

Tél : 01 40 01 17 47 / cboasson@operadeparis.fr

Académie de l'Opéra national de Paris

Dix Mois d'École et d'Opéra

120 rue de Lyon,

75012 Paris

dmeo@operadeparis.fr

Rectorat de Paris - DAAC

Délégation Académique aux Arts et à la Culture

12 boulevard d'Indochine,

75019 Paris

Annie Massini, Chargée de mission musique

annie.massini@ac-paris.fr

Rectorat de Versailles - DAAC

Délégation Académique à l'Éducation Artistique et Culturelle

3 boulevard de Lesseps,

78017 Versailles cedex

Amandine Barrier-Dalmon, Conseillère de la DAAC Arts plastiques, design, photographie

amandine.barrier-dalmon@ac-versailles.fr

Jacques Bret, Conseiller de la DAAC Danse, culture scientifique et technique, développement durable, arts du goût

jacques.bret@ac-versailles.fr

DIX MOIS D'ÉCOLE ET D'OPÉRA

FICHE DE CANDIDATURE ANNÉES SCOLAIRES 2022/2023 et 2023/2024

Le dossier de candidature doit être composé de :

Lettre de motivation Charte signée Équipe pédagogique Fiche de candidature

A renvoyer avant le 8 avril 2022 avec une lettre de motivation

- Un exemplaire aux responsables de *Dix Mois d'École et d'Opéra*
- Un exemplaire à la DAAC de l'académie concernée (coordonnées en page 5)

ACADÉMIE :

DATE DE LA DEMANDE :

ÉTABLISSEMENT :

ADRESSE :

TELEPHONE :

COURRIEL :

CHEF D'ÉTABLISSEMENT :

NOM, PRÉNOM :

ADJOINT :

ENSEIGNANT COORDONNATEUR (nom, prénom, discipline) :

ADRESSE :

TÉLÉPHONE PERSONNEL :

COURRIEL ACADÉMIQUE :

CLASSE PRÉVUE :

EFFECTIF:

Date, signature du chef d'établissement et cachet :

CHARTRE DU PROGRAMME *DIX MOIS D'ÉCOLE ET D'OPÉRA*

- Le projet pédagogique s'inscrit dans le projet d'établissement. La durée de participation au programme *Dix Mois d'École et d'Opéra* est fixée à 2 ans et doit concerner la même classe.
- Le règlement intérieur de l'établissement scolaire s'impose à toutes les activités menées dans le cadre de ce programme pédagogique, quel que soit le lieu et quelle que soit la structure où se déroule cette activité.
- Le chef d'établissement s'engage : à faciliter la mise en place du projet, à prévoir des créneaux dédiés aux ateliers de pratique artistique, à favoriser une stabilité des équipes pédagogiques aux cours des 2 années, ainsi qu'à accorder un accès privilégié aux formations proposées par la DAAC dans le cadre du plan académique de formation pour les professeurs engagés.
- Le programme *Dix Mois d'École et d'Opéra* s'inscrit au cœur de l'acte éducatif, il est intimement lié à la démarche pédagogique et concerne toutes les disciplines. Il vise, par un contact suivi avec les métiers du spectacle et la création artistique, à rendre l'acquisition des savoirs, concrète et vivante. Il implique une équipe pédagogique soudée qui accepte de travailler en commun autour d'un projet original.
- Chaque classe impliquée dans le programme *Dix Mois d'École et d'Opéra* doit pouvoir exercer un rayonnement sur l'ensemble de l'établissement, au moyen de productions diverses susceptibles de fédérer tous les élèves de l'établissement.
- Le coordonnateur et au moins 2 professeurs de chaque équipe participent aux réunions et aux stages de formation. Ces moments contribuent à créer une communauté pédagogique inter-établissements. Elles sont pensées pour permettre aux équipes de s'appuyer sur l'ensemble des ressources pédagogiques mises à disposition par l'Opéra de Paris et les DAAC de Paris et Versailles pour l'élaboration et le suivi des projets de classes. Elles permettent également de créer des moments d'échange entre les équipes des établissements.
- Les différentes activités entreprises à l'Opéra et à l'École donnent naissance à des productions d'élèves présentées par les élèves eux-mêmes (expositions, spectacles, films, photos, ...) aux différentes équipes pédagogiques, aux élèves des établissements scolaires, à leurs parents, aux personnels de l'Opéra et aux différents partenaires des structures de proximité. Toutes ces productions sont susceptibles d'être valorisées par *Dix Mois d'École et d'Opéra* sur différents supports
- Par respect pour le travail des professionnels et des élèves qu'ils reçoivent, les spectacles, visites et rencontres doivent faire l'objet d'une préparation puis d'un réinvestissement à l'intérieur des cours sous forme orale et/ou écrite. Il est toujours préférable de reporter une activité insuffisamment préparée. Il est indispensable qu'au cours des deux années du programme tous les élèves soient sensibilisés à l'importance de chaque temps fort dans le cadre des projets.
- La non-constitution d'une équipe pédagogique ne permet pas le maintien de l'établissement dans le programme *Dix Mois d'École et d'Opéra*.
- L'établissement doit recenser sa participation au programme dans l'application ADAGE.

LE NON-RESPECT DE CETTE CHARTRE PEUT REMETTRE EN QUESTION, APRES AVIS DU COMITÉ DE PILOTAGE, LA PARTICIPATION DE L'ÉTABLISSEMENT AU PROGRAMME.

À _____, le _____

Vu et pris connaissance.

Signature du coordinateur de l'équipe pédagogique :

Signature et cachet du chef d'établissement